

L'an deux mille dix-huit, le vingt et un mars,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni au salon Mirabeau de la mairie de Riez à 13 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation plénière

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
54	26 +	33
Total des voix : 106		

Etaient présents :

22 représentants des communes (porteurs chacun de 2 voix) :

Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; François TANZY : Angles ; Jean-Pierre CIOFI : Aups ; Johanna LOCATELLI : Blieux ; Jean-Paul GOLÉ : Castellane ; Alain BARALE : Comps sur Artuby ; Bernard BELLINI : Châteaueux ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Bernard PRAYAL : La Garde ; Armand FERRANDO : La Palud sur Verdon ; Jean-Paul ROUX : Le Bourguet ; Jean-Pierre HERRIOU : Moissac-Bellevue ; Dany DUBOIS : Puimoisson ; Claude ARNAUD : Riez ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Eric RENOULT : Sillans la cascade ; Magali CHAUVEAU : Rougon ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Arlette RUIZ : St Julien le Montagnier ; André BAYEUX : St Laurent du Verdon ; Laurence DEPIEDS : St Martin de Brômes ; Bernard CLAP : Trigance

2 représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

Danielle URQUIZAR et Roger MASSE : Conseil départemental des Alpes de Haute Provence

2 représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 12 voix chacun) :

Eliane BARREILLE ; Roselyne GIAI-GIANETTI

Etaient représentés :

5 représentants des communes (porteurs chacun de 2 voix) ont donné pouvoir :

Charles-Antoine MORDELET (Aiguines), à Hervé PHILIBERT ; Noël GIRAUD (Peyroules) à Jean-Paul GOLE ; Annick BATESTI (La Bastide) à Paul CORBIER ; Michel OPPOSITE (Réquisse) à Bernard CLAP ; Gilbert PELEGRIN (Esparron de Verdon) à Jacques ESPITALIER

2 représentants de la Région (porteur de 12 voix) ont donné pouvoir :

Mireille BENEDETTI à Eliane BARREILLE ; Jean BACCI à Roselyne GIAI-GIANETTI

Date de convocation :
08/03/2018

Délibération n°
18_03_CS2_01

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET DE SA CONFORMITE AU COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les Statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon,

Le Comité Syndical a pris connaissance du compte administratif de l'année 2017, dressé par le Président Bernard CLAP, et dont la présentation peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 426 580,00	3 856 830,00	5 283 410,00
Recettes nettes de l'exercice (b)	992 274,47	2 648 060,11	3 640 334,58
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (c)	1 426 580,00	3 856 830,00	5 283 410,00
Dépenses nettes de l'exercice (d)	1 225 879,33	2 744 172,66	3 970 051,99
RESULTAT DE L'EXERCICE 2017			
Excédent (b) - (d)			
Déficit (d) - (b)	233 604,86	96 112,55	329 717,41

Le Comité Syndical prend également connaissance du compte de gestion de Monsieur le Trésorier de Riez - Moustiers pour le même exercice 2017 qui reprend dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (M. Bernard CLAP Président ayant quitté la séance et ne participant donc pas au vote), les membres du comité syndical :

- Approuvent le compte administratif 2017 et sa conformité au compte de gestion 2017 de Monsieur le Trésorier de Riez - Moustiers et arrêtent les résultats tels qu'énoncés ci-dessus ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le - 5 AVR. 2018
et publication ou notification
du 2 0 MARS 2018

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,
Suivent les signatures
Pour extrait conforme



Le Président :
Bernard CLAP

L'an deux mille dix-huit, le vingt et un mars,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni au salon Mirabeau de la mairie de Riez à 13 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation plénière

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
54	26 + 7	33
Total des voix : 106		

Etaient présents :

22 représentants des communes (porteurs chacun de 2 voix) :

Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; François TANZY : Angles ; Jean-Pierre CIOFI : Aups ; Johanna LOCATELLI : Blioux ; Jean-Paul GOLÉ : Castellane ; Alain BARALE : Comps sur Artuby ; Bernard BELLINI : Châteauevieux ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Bernard PRAYAL : La Garde ; Armand FERRANDO : La Palud sur Verdon ; Jean-Paul ROUX : Le Bourguet ; Jean-Pierre HERRIOU : Moissac-Bellevue ; Dany DUBOIS : Puimoisson ; Claude ARNAUD : Riez ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Eric RENOULT : Sillans la cascade ; Magali CHAUVEAU : Rougon ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Arlette RUIZ : St Julien le Montagnier ; André BAYEUX : St Laurent du Verdon ; Laurence DEPIEDS : St Martin de Brômes ; Bernard CLAP : Trigance

2 représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

Danielle URQUIZAR et Roger MASSE : Conseil départemental des Alpes de Haute Provence

2 représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 12 voix chacun) :

Eliane BARREILLE ; Roselyne GIAI-GIANETTI

Etaient représentés :

5 représentants des communes (porteurs chacun de 2 voix) ont donné pouvoir :

Charles-Antoine MORDELET (Aiguines), à Hervé PHILIBERT ; Noël GIRAUD (Peyroules) à Jean-Paul GOLE ; Annick BATTESTI (La Bastide) à Paul CORBIER ; Michel OPPOSITE (Régusse) à Bernard CLAP ; Gilbert PELEGRIN (Esparron de Verdon) à Jacques ESPITALIER

2 représentants de la Région (porteur de 12 voix) ont donné pouvoir :

Mireille BENEDETTI à Eliane BARREILLE ; Jean BACCI à Roselyne GIAI-GIANETTI

Date de convocation :
08/03/2018

Délibération n°
18_03_CS2_02

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 AU BUDGET 2018 AU TITRE DU BUDGET DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les Statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon,

Vu la délibération du Comité Syndical du 21 mars 2018 approuvant le Compte Administratif de l'exercice 2017 pour le budget du Parc naturel régional du Verdon,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

les membres du Comité syndical délibèrent comme suit, sur l'affectation des résultats de l'exercice 2017 :

	Résultat de clôture 2016	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture cumulé 2017	Restes à réaliser	Inscription au budget 2018
Investissement	-17 267 €	- 233 604,86	- 250 872,16	En dépenses : 45 822,19	184 178,95 € au compte 1068 (recettes d'investissement)
				En recettes : 112 515,40	
Fonctionnement	934 987,59€	- 96 112,55	838 875,04		654 696,09 € au compte R002 (recettes de fonctionnement)

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le - 5 AVR. 2018
et publication ou notification
du 28 MARS 2018

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président :
Bernard CLAP



L'an deux mille dix-huit, le vingt et un mars,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni au salon Mirabeau de la mairie de Riez à 13 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation plénière

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
54	26 +	33
Total des voix : 106		

Etaient présents :

22 représentants des communes (porteurs chacun de 2 voix) :

Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; François TANZY : Angles ; Jean-Pierre CIOFI : Aups ; Johanna LOCATELLI : Blioux ; Jean-Paul GOLÉ : Castellane ; Alain BARALE : Comps sur Artuby ; Bernard BELLINI : Châteauevieux ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Bernard PRAYAL : La Garde ; Armand FERRANDO : La Palud sur Verdon ; Jean-Paul ROUX : Le Bourguet ; Jean-Pierre HERRIOU : Moissac-Bellevue ; Dany DUBOIS : Puimoisson ; Claude ARNAUD : Riez ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Eric RENOULT : Sillans la cascade ; Magali CHAUVEAU : Rougon ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Arlette RUIZ : St Julien le Montagnier ; André BAYEUX : St Laurent du Verdon ; Laurence DEPIEDS : St Martin de Brômes ; Bernard CLAP : Trigance

2 représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

Danielle URQUIZAR et Roger MASSE : Conseil départemental des Alpes de Haute Provence

2 représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 12 voix chacun) :

Eliane BARREILLE ; Roselyne GIAI-GIANETTI

Etaient représentés :

5 représentants des communes (porteurs chacun de 2 voix) ont donné pouvoir :

Charles-Antoine MORDELET (Aiguines), à Hervé PHILIBERT ; Noël GIRAUD (Peyroules) à Jean-Paul GOLE ; Annick BATTESTI (La Bastide) à Paul CORBIER ; Michel OPPOSITE (Régusse) à Bernard CLAP ; Gilbert PELEGRIN (Esparron de Verdon) à Jacques ESPITALIER

2 représentants de la Région (porteur de 12 voix) ont donné pouvoir :

Mireille BENEDETTI à Eliane BARREILLE ; Jean BACCI à Roselyne GIAI GIANETTI

Date de convocation :
08/03/2018

Délibération n°
18_03_CS2_03

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE LA REGIE ET DE SA CONFORMITE AU COMPTE DE GESTION 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les Statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon,

Le Comité Syndical a pris connaissance du compte administratif de l'année 2017 de la Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon, dressé par le Président Bernard CLAP, et dont la présentation peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	543 090,00	80 819,00	623 909,00
Recettes nettes de l'exercice (b)	308 948,53	67 138,90	376 087,43
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (c)	337 723,00	80 819,00	418 542,00
Dépenses nettes de l'exercice (d)	22 163,94	68 156,23	90 320,17
RESULTAT DE L'EXERCICE 2017			
Excédent (b) – (d)	286 784,59		285 767,26
Déficit (d) – (b)		1 017,33	

Le Comité Syndical prend également connaissance du compte de gestion de Monsieur le Trésorier de Riez - Moustiers pour le même exercice 2017 qui reprend dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (M. Bernard CLAP Président ayant quitté la séance et ne participant donc pas au vote), les membres du comité syndical :

- Approuvent le compte administratif 2017 de la Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés et sa conformité au compte de gestion 2017 de Monsieur le Trésorier de Riez - Moustiers et arrêtent les résultats tels qu'énoncés ci-dessus ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le - 5 AVR. 2018
et publication ou notification
du 28 MARS 2018

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,
Suivent les signatures
Pour-Extrait conforme



Le Président :
Bernard CLAP

L'an deux mille dix-huit, le vingt et un mars,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni au salon Mirabeau de la mairie de Riez à 13 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation plénière

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
54	26 +	33
Total des voix : 106		

Etaients présents :22 représentants des communes (porteurs chacun de 2 voix) :

Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; François TANZY : Angles ; Jean-Pierre CIOFI : Aups ; Johanna LOCATELLI : Blioux ; Jean-Paul GOLÉ : Castellane ; Alain BARALE : Comps sur Artuby ; Bernard BÉLLINI : Châteaueux ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Bernard PRAYAL : La Garde ; Armand FERRANDO : La Palud sur Verdon ; Jean-Paul ROUX : Le Bourguet ; Jean-Pierre HERRIOU : Moissac-Bellevue ; Dany DUBOIS : Puimoisson ; Claude ARNAUD : Riez ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Eric RENOULT : Sillans la cascade ; Magali CHAUVEAU : Rougon ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Arlette RUIZ : St Julien le Montagnier ; André BAYEUX : St Laurent du Verdon ; Laurence DEPIEDS : St Martin de Brômes ; Bernard CLAP : Trigance

2 représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

Danielle URQUIZAR et Roger MASSE : Conseil départemental des Alpes de Haute Provence

2 représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 12 voix chacun) :

Eliane BARREILLE ; Roselyne GIAI-GIANETTI

Etaients représentés :5 représentants des communes (porteurs chacun de 2 voix) ont donné pouvoir :

Charles-Antoine MORDELET (Aiguines), à Hervé PHILIBERT ; Noël GIRAUD (Peyroules) à Jean-Paul GOLE ; Annick BATTISTI (La Bastide) à Paul CORBIER ; Michel OPPOSITE (Régusse) à Bernard CLAP ; Gilbert PELEGRIN (Esparron de Verdon) à Jacques ESPITALIER

2 représentants de la Région (porteur de 12 voix) ont donné pouvoir :

Mireille BENEDETTI à Eliane BARREILLE ; Jean BACCI à Roselyne GIAI-GIANETTI

Date de convocation :
08/03/2018

Délibération n°
18_03_CS2_04

AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET 2017 DE LA REGIE AU BUDGET 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les Statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon,

Vu la délibération du Comité Syndical du 31 mars 2017 approuvant le Compte Administratif de l'exercice 2017 de la régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

les membres du Comité syndical délibèrent comme suit, sur l'affectation des résultats de l'exercice 2017 de la Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés:

	Résultat de clôture 2016	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture cumulé 2017	Inscription au budget 2018
Investissement	15 678,40 €	286 784,59 €	302 462,99 €	302 462,99€ au compte R001
Fonctionnement	7 679,11€	-1 017,33 €	6 661,78 €	6 661,78€ au compte 002 R

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le - 5 AVR. 2018
et publication ou notification
du 28 MARS 2018

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président :
Bernard CLAP



L'an deux mille dix-huit, le vingt et un mars,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni au salon Mirabeau de la mairie de Riez à 13 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation plénière

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
54	26 +	33
Total des voix : 106		

Etaient présents :22 représentants des communes (porteurs chacun de 2 voix) :

Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; François TANZY : Angles ; Jean-Pierre CIOFI : Aups ; Johanna LOCATELLI : Blioux ; Jean-Paul GOLÉ : Castellane ; Alain BARALE : Comps sur Artuby ; Bernard BELLINI : Châteauevieux ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Bernard PRAYAL : La Garde ; Armand FERRANDO : La Palud sur Verdon ; Jean-Paul ROUX : Le Bourguet ; Jean-Pierre HERRIOU : Moissac-Bellevue ; Dany DUBOIS : Puimoisson ; Claude ARNAUD : Riez ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Eric RENOULT : Sillans la cascade ; Magali CHAUVEAU : Rougon ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Arlette RUIZ : St Julien le Montagnier ; André BAYEUX : St Laurent du Verdon ; Laurence DEPIEDS : St Martin de Brômes ; Bernard CLAP : Trigance

Date de convocation :
08/03/2018

2 représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

Danielle URQUIZAR et Roger MASSE : Conseil départemental des Alpes de Haute Provence

2 représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 12 voix chacun) :

Eliane BARREILLE ; Roselyne GIAI-GIANETTI

Délibération n°
18_03_CS2_05

Etaient représentés :5 représentants des communes (porteurs chacun de 2 voix) ont donné pouvoir :

Charles-Antoine MORDELET (Aiguines), à Hervé PHILIBERT ; Noël GIRAUD (Peyroules), à Jean-Paul GOLE ; Annick BATESTI (La Bastide) à Paul CORBIER ; Michel OPPOSITE (Régusse) à Bernard CLAP ; Gilbert PELEGRIN (Esparron de Verdon) à Jacques ESPITALIER

2 représentants de la Région (porteur de 12 voix) ont donné pouvoir :

Mireille BENEDETTI à Eliane BARREILLE ; Jean BACCI à Roselyne GIAI-GIANETTI

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON POUR L'EXERCICE 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 12 des statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon ;

Le Président présente aux membres du Comité Syndical la teneur du Budget Primitif 2018, qui, après examen est soumis au vote, chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement, sur la base des montants suivants :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du budget 2018	3 332 630,00	2 677 933,91
Résultat de fonctionnement reporté		654 696,09
Total section de fonctionnement	3 332 630,00	3 332 630,00

	SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du budget 2018	224 255,65	408 434,60
Restes à réaliser de l'exercice précédent	45 822,19	112 515,40
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	250 872,16	
Total section d'investissement	520 950,00	520 950,00

BUDGET TOTAL	3 853 580,00	3 853 580,00
---------------------	---------------------	---------------------

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Comité Syndical :

- Approuvent le Budget Primitif 2018 par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement ;
- Décident de prendre en charge en section d'investissement les dépenses inférieures à 700 €.

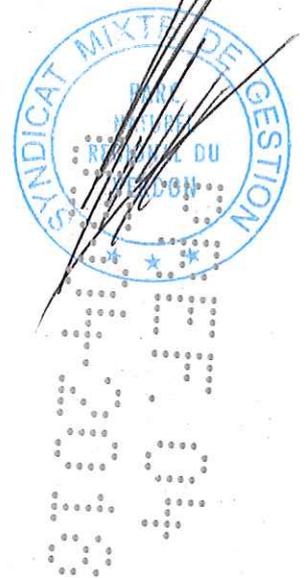
... / ...

- Décident d'attribuer au budget autonome de la Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés 2018, une dotation de fonctionnement non remboursable de 42 958,22 €
- Adoptent les projets d'actions de la section de fonctionnement et les opérations d'investissement ;
- Autorisent le Président à signer tout document ou convention pour mener à bien les opérations de fonctionnement et d'investissement dans la limite des crédits budgétaires inscrits aux chapitres du Budget Primitif 2018.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le - 5 AVR. 2018
et publication ou notification
du 28 MARS 2018

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président :
Bernard CLAP



L'an deux mille dix-huit, le vingt et un mars,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni au salon Mirabeau de la mairie de Riez à 13 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation plénière

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
54	26 + 7	33
Total des voix : 106		

Etaient présents :

22 représentants des communes (porteurs chacun de 2 voix) :

Jean-Marie PAUTRAT : Aillons ; François TANZY : Angles ; Jean-Pierre CIOFI : Aups ; Johanna LOCATELLI : Blieux ; Jean-Paul GOLÉ : Castellane ; Alain BARALE : Comps sur Artuby ; Bernard BELLINI : Châteauevieux ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Bernard PRAYAL : La Garde ; Armand FERRANDO : La Palud sur Verdon ; Jean-Paul ROUX : Le Bourguet ; Jean-Pierre HERRIOU : Moissac-Bellevue ; Dany DUBOIS : Puimoisson ; Claude ARNAUD : Riez ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Eric RENOULT : Sillans la cascade ; Magali CHAUVEAU : Rougon ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Arlette RUIZ : St Julien le Montagnier ; André BAYEUX : St Laurent du Verdon ; Laurence DEPIEDS : St Martin de Brômes ; Bernard CLAP : Trigance

2 représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

Danielle URQUIZAR et Roger MASSE : Conseil départemental des Alpes de Haute Provence

2 représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 12 voix chacun) :

Eliane BARREILLE ; Roselyne GIAI-GIANETTI

Etaient représentés :

5 représentants des communes (porteurs chacun de 2 voix) ont donné pouvoir :

Charles-Antoine MORDELET (Aiguines), à Hervé PHILIBERT ; Noël GIRAUD (Reyroules) à Jean-Paul GOLE ; Annick BATTESTI (La Bastide) à Paul CORBIER ; Michel OPPOSITE (Réguisse) à Bernard CLAP ; Gilbert PELEGRIN (Esparron de Verdon) à Jacques ESPITALIER

2 représentants de la Région (porteur de 12 voix) ont donné pouvoir :

Mireille BENEDETTI à Eliane BARREILLE ; Jean BACCI à Roselyne GIAI-GIANETTI

Date de convocation :
08/03/2018

Délibération n°
18_03_CS2_06

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE LA REGIE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES SITES NATURELS FREQUENTES VERDON POUR L'EXERCICE 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 12 des statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon ;

Sur proposition du Conseil d'exploitation de la Régie, le Président présente aux membres du Comité Syndical la teneur du Budget Primitif 2018 de la Régie, qui, après examen est soumis au vote, chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement, sur la base des montants suivants :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du budget 2018	80 450,00	73 788,22
Résultat de fonctionnement reporté		6 661,78
Total section de fonctionnement	80 450,00	80 450,00

	SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du budget 2018	475 091,33	399 627,13
Restes à réaliser de l'exercice précédent	16 338,67	348,88
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		302 462,99
Total section d'investissement	491 430,00	702 439,00

BUDGET TOTAL	571 880,00	782 889,00
---------------------	-------------------	-------------------

Oui l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Comité Syndical :

- Approuvent le Budget Primitif 2018 de la Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement ;
- Décident de prendre en charge en section d'investissement les dépenses inférieures à 700 €.

... / ...

- Décident de reverser au budget principal du PNR Verdon la somme forfaitaire de 5000 € correspondant à une participation aux charges de structure ;
- Adoptent les projets d'actions de la section de fonctionnement et les opérations d'investissement ;
- Autorisent le Président à signer tout document ou convention pour mener à bien les opérations de fonctionnement et d'investissement dans la limite des crédits budgétaires inscrits aux chapitres du Budget Primitif 2018.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le - 5 AVR. 2018
et publication ou notification
du 28 MARS 2018

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président :
Bernard CLAP



L'an deux mille dix-huit, le vingt et un mars,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni au salon Mirabeau de la mairie de Riez à 13 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation plénière

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
54	26 +	33
Total des voix : 106		

Etaient présents :

22 représentants des communes (porteurs chacun de 2 voix) :

Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; **François TANZY** : Angles ; **Jean-Pierre CIOFI** : Aups ; **Johanna LOCATELLI** : Blieux ; **Jean-Paul GOLÉ** : Castellane ; **Alain BARALE** : Comps sur Artuby ; **Bernard BELLINI** : Châteauevieux ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Bernard PRAYAL** : La Garde ; **Armand FERRANDO** : La Palud sur Verdon ; **Jean-Paul ROUX** : Le Bourguet ; **Jean-Pierre HERRIOU** : Moissac-Bellevue ; **Dany DUBOIS** : Puimoisson ; **Claude ARNAUD** : Riez ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Eric RENOULT** : Sillans la cascade ; **Magali CHAUVEAU** : Rougon ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **André BAYEUX** : St Laurent du Verdon ; **Laurence DEPIEDS** : St Martin de Brômes ; **Bernard CLAP** : Trigance

2 représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

Danielle URQUIZAR et **Roger MASSE** : Conseil départemental des Alpes de Haute Provence

2 représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 12 voix chacun) :

Eliane BARREILLE ; **Roselyne GIAI-GIANETTI**

Etaient représentés :

5 représentants des communes (porteurs chacun de 2 voix) ont donné pouvoir :

Charles-Antoine MORDELET (Aiguines), à **Hervé PHILIBERT** ; **Noël GIRAUD** (Peyroules) à **Jean-Paul GOLE** ; **Annick BATESTI** (La Bastide) à **Paul CORBIER** ; **Michel OPPOSITE** (Régusse) à **Bernard CLAP** ; **Gilbert PELEGRIN** (Esparron de Verdon) à **Jacques ESPITALIER**

2 représentants de la Région (porteur de 12 voix) ont donné pouvoir :

Mireille BENEDETTI à **Eliane BARREILLE** ; **Jean BACCI** à **Roselyne GIAI GIANETTI**

Date de convocation :
08/03/2018

**Délibération n°
18_03_CS1_07**

Partenariat avec la couveuse d'entreprises Co-sens

Vu la Charte en vigueur du Parc naturel régional du Verdon et plus particulièrement la mesure C.4.1 en faveur du maintien et de la création d'entreprise, qui énumère les principes et actions suivantes :

- ▷ Favoriser l'accueil de populations qui vivent et travaillent sur le territoire.
- ▷ Créer les conditions d'un **développement économique responsable et solidaire**, notamment en termes d'aides aux entreprises et aux salariés.
- ▷ Privilégier l'installation et le développement d'entreprises en accord avec les **valeurs de respect de l'environnement, de responsabilité et de solidarité**.

Considérant l'étude portée par le Parc du Verdon en 2014 concernant le développement d'espaces de travail partagés en milieu rural,

Considérant l'association loi 1901 Diapason qui accompagne depuis 15 ans des **porteurs de projet**, et qui a pour vocation d'**accompagner des entrepreneurs** dans toute la **région PACA** et plus particulièrement l'**accompagnement des métiers de la création**. C'est dans ce sens que Diapason collabore depuis plus de 10 ans avec les institutions, chambres consulaires, collectivités locales et les entreprises du secteur touristique à la **mise en œuvre de projets culturels et artistiques**. C'est en relation étroite avec la structure et l'organisation d'un territoire, ses acteurs et ses perspectives de développement que Diapason réalise des **études stratégiques**, des **études de faisabilité** et assiste les maîtres d'ouvrage **au montage et à la mise en œuvre de leurs projets**.

En 2017, Diapason a rejoint un **regroupement de structures dédiées à l'entrepreneuriat**, avec l'objectif d'intégrer un écosystème riche d'un réseau plus étendu et de compétences complémentaires pour accompagner les entrepreneurs à l'essai. Ce réseau regroupe une couveuse d'entreprises dans les Bouches-du-Rhône, COSENS, ainsi qu'une coopérative d'activité et d'entreprises, MEDINSCOP.

Considérant l'intérêt pour le Parc naturel régional du Verdon de mener un partenariat avec cette association comportant plusieurs objectifs opérationnels concourant à la mise en œuvre de la Charte du Parc naturel régional du Verdon :

- 1- Accompagner, contribuer aux dynamiques économiques locales par la **mise en place d'un service de couveuse** au bénéfice des porteurs de projet, créateurs d'entreprise en milieu rural.

- 2- Expérimenter un lieu de **création d'activités** ainsi qu'un **espace de travail partagé** favorisant l'émergence de nouvelles activités et le développement du télétravail.
- 3- Développer les **échanges et interactions économiques** entre les porteurs de projet, créateurs du Verdon et le réseau métropolitain et régional des coopérateurs du Groupe Cosens.

Où l'exposé du Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Comité Syndical :

- Approuvent la convention de partenariat avec l'association Diapason – groupe Cosens telle que présentée ;
- Autorisent le Président à signer cette convention ainsi que toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

*Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication ou notification
du*

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président :
Bernard CLAP



L'an deux mille dix-huit, le vingt et un mars,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni au salon Mirabeau de la mairie de Riez à 13 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation plénière

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
54	26 +	33
Total des voix : 106		

Etaient présents :22 représentants des communes (porteurs chacun de 2 voix) :

Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; **François TANZY** : Angles ; **Jean-Pierre CIOFI** : Aups ; **Johanna LOCATELLI** : Blieux ; **Jean-Paul GOLÉ** : Castellane ; **Alain BARALE** : Comps sur Artuby ; **Bernard BELLINI** : Châteauevieux ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Bernard PRAYAL** : La Garde ; **Armand FERRANDO** : La Palud sur Verdon ; **Jean-Paul ROUX** : Le Bourguet ; **Jean-Pierre HERRIOU** : Moissac-Bellevue ; **Dany DUBOIS** : Puimoisson ; **Claude ARNAUD** : Riez ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Eric RENOULT** : Sillans la cascade ; **Magali CHAUVEAU** : Rougon ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **André BAYEUX** : St Laurent du Verdon ; **Laurence DEPIEDS** : St Martin de Brômes ; **Bernard CLAP** : Trigance

2 représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

Danielle URQUIZAR et **Roger MASSE** : Conseil départemental des Alpes de Haute Provence

2 représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 12 voix chacun) :

Eliane BARREILLE ; **Roselyne GIAI-GIANETTI**

Etaient représentés :5 représentants des communes (porteurs chacun de 2 voix) ont donné pouvoir :

Charles-Antoine MORDELET (Aiguines), à **Hervé PHILIBERT** ; **Noël GIRAUD** (Peyroules) à **Jean-Paul GOLE** ; **Annick BATESTI** (La Bastide) à **Paul CORBIER** ; **Michel OPPOSITE** (Régusse) à **Bernard CLAP** ; **Gilbert PELEGRIN** (Esparron de Verdon) à **Jacques ESPITALIER**

2 représentants de la Région (porteur de 12 voix) ont donné pouvoir :

Mireille BENEDETTI à **Eliane BARREILLE** ; **Jean BACCI** à **Roselyne GIAI GIANETTI**

Date de convocation :
08/03/2018

Délibération n°
18_03_CS1_08

Transfert du portage administratif du programme Leader à la CCAPV

Le programme européen Leader 2014-2021 co-construit par le Parc du Verdon et le Pays Asses Vaïre Var Verdon est porté administrativement par le Pays A3V depuis son lancement. Ce dernier a donc recruté une équipe de deux animateurs-gestionnaires qui ont en charge la mise en place du programme, l'accompagnement des porteurs de projets et de la programmation des subventions Leader, mais aussi la communication et l'évaluation du programme. L'ensemble est piloté par le Groupe d'Action Locale (GAL) Leader Grand Verdon.

Avec la validation du schéma départemental de coopération intercommunale et la fusion des 5 intercommunalités du moyen et haut-Verdon, la disparition du Pays A3V était programmée pour fin 2017. La plupart de ses missions comme de ses personnels ont été transférés à la CCAPV en 2017, mais la question du transfert du programme Leader restait à régler.

Le Parc a été sollicité par le Pays, comme la CCAPV pour prendre une position sur ce point. Un premier échange a eu lieu en bureau du Parc qui a confirmé l'importance de maintenir le bon fonctionnement du programme pour le territoire, le souhait du Parc de continuer à s'impliquer dans le co-pilotage et l'animation du programme, sans forcément assurer son portage administratif. Le Parc étant par ailleurs déjà porteur de nombreux programmes financiers bénéficiant au territoire (Contrat rivière, Espace valléen, Convention d'objectifs, TEPCV...), ne souhaite pas forcément en assurer le portage administratif et les emplois liés.

Par la suite, les échanges entre les présidents du GAL, du Parc, du Pays et de la CCAPV se sont poursuivis pour identifier la solution de transfert la plus favorable. Le Bureau et le conseil communautaire de la CCAPV ont délibéré récemment pour accepter ce transfert du portage du programme et des emplois et ont souhaité faire connaître leur décision au GAL et au Parc, pour avis.

Il est donc proposé aux élus du comité syndical de s'exprimer sur cette proposition de transfert du portage du programme Leader à la CCAPV et de faire connaître leur position au GAL.

Où l'exposé du Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Comité Syndical :

- Approuvent le transfert du portage administratif du programme Leader à la communauté de communes Alpes Provence Verdon et décident d'informer le GAL de cette décision ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication ou notification
du

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président :
Bernard CLAP



L'an deux mille dix-huit, le vingt et un mars,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni au salon Mirabeau de la mairie de Riez à 13 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation plénière

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
54	26 +	33
Total des voix : 106		

Etaient présents :22 représentants des communes (porteurs chacun de 2 voix) :

Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; **François TANZY** : Angles ; **Jean-Pierre CIOFI** : Aups ; **Johanna LOCATELLI** : Blieux ; **Jean-Paul GOLÉ** : Castellane ; **Alain BARALE** : Comps sur Artuby ; **Bernard BELLINI** : Châteauevieux ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Bernard PRAYAL** : La Garde ; **Armand FERRANDO** : La Palud sur Verdon ; **Jean-Paul ROUX** : Le Bourguet ; **Jean-Pierre HERRIOU** : Moissac-Bellevue ; **Dany DUBOIS** : Puimoisson ; **Claude ARNAUD** : Riez ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Eric RENOULT** : Sillans la cascade ; **Magali CHAUVEAU** : Rougon ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **André BAYEUX** : St Laurent du Verdon ; **Laurence DEPIEDS** : St Martin de Brômes ; **Bernard CLAP** : Trigance

2 représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

Danielle URQUIZAR et **Roger MASSE** : Conseil départemental des Alpes de Haute Provence

2 représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 12 voix chacun) :

Eliane BARREILLE ; **Roselyne GIAI-GIANETTI**

Etaient représentés :5 représentants des communes (porteurs chacun de 2 voix) ont donné pouvoir :

Charles-Antoine MORDELET (Aiguines), à **Hervé PHILIBERT** ; **Noël GIRAUD** (Peyroules) à **Jean-Paul GOLE** ; **Annick BATTISTI** (La Bastide) à **Paul CORBIER** ; **Michel OPPOSITE** (Régusse) à **Bernard CLAP** ; **Gilbert PELEGRIN** (Esparron de Verdon) à **Jacques ESPITALIER**

2 représentants de la Région (porteur de 12 voix) ont donné pouvoir :

Mireille BENEDETTI à **Eliane BARREILLE** ; **Jean BACCI** à **Roselyne GIAI GIANETTI**

Date de convocation :
08/03/2018

Délibération n°
18_03_CS1_09

Tarifs d'intervention de la Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon

Vu les statuts de la Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon,

Tel que prévu par les statuts de la Régie, il est proposé aux membres du Comité syndical de délibérer sur les tarifs d'intervention de la Régie et sur la base des tarifs votés par le Bureau du Parc en date du 6 septembre 2017, à savoir :

	Direction	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Salaire + frais de structure 1 journée	350 €	300 €	250 €	200 €
Salaire + frais de structure ½ journée	175 €	150 €	125 €	100 €
Forfait déplacement (kms et repas) Déplacement sur territoire Parc	30 €	30 €	30 €	30 €
Déplacement hors territoire Parc	Indemnités kilométriques + forfait repas sur la base des tarifs applicables à la fonction publique			

Où l'exposé du Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Comité Syndical :

- Approuvent les tarifs d'intervention de la Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon tels que présentés ci-dessus ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication ou notification
du

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président :
Bernard CLAP



L'an deux mille dix-huit, le vingt et un mars,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni au salon Mirabeau de la mairie de Riez à 13 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation gestion du grand cycle de l'eau

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
54	26 +	32
Total des voix : 94		

Etaient présents :22 représentants des communes (porteurs chacun de 2 voix) :

Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; **François TANZY** : Angles ; **Jean-Pierre CIOFI** : Aups ; **Johanna LOCATELLI** : Blieux ; **Jean-Paul GOLÉ** : Castellane ; **Alain BARALE** : Comps sur Artuby ; **Bernard BELLINI** : Châteauevieux ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Bernard PRAYAL** : La Garde ; **Armand FERRANDO** : La Palud sur Verdon ; **Jean-Paul ROUX** : Le Bourguet ; **Jean-Pierre HERRIOU** : Moissac-Bellevue ; **Dany DUBOIS** : Puimoisson ; **Claude ARNAUD** : Riez ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Eric RENOULT** : Sillans la cascade ; **Magali CHAUVEAU** : Rougon ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **André BAYEUX** : St Laurent du Verdon ; **Laurence DEPIEDS** : St Martin de Brômes ; **Bernard CLAP** : Trigance

2 représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

Danielle URQUIZAR et **Roger MASSE** : Conseil départemental des Alpes de Haute Provence

2 représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 12 voix chacun) :

Eliane BARREILLE ; **Roselyne GIAI-GIANETTI**

Etaient représentés :5 représentants des communes (porteurs chacun de 2 voix) ont donné pouvoir :

Charles-Antoine MORDELET (Aiguines), à **Hervé PHILIBERT** ; **Noël GIRAUD** (Peyroules) à **Jean-Paul GOLE** ; **Annick BATESTI** (La Bastide) à **Paul CORBIER** ; **Michel OPPOSITE** (Régusse) à **Bernard CLAP** ; **Gilbert PELEGRIN** (Esparron de Verdon) à **Jacques ESPITALIER**

1 représentant de la Région (porteur de 12 voix) a donné pouvoir :

Jean BACCI à **Roselyne GIAI GIANETTI**

Date de convocation :
08/03/2018

Délibération n°
18_03_CS1_10

Modification de la composition du Conseil d'Exploitation de la Régie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du comité syndical en date du 3 juin 2014 portant désignation des membres du conseil d'exploitation de la régie d'aménagement et à la gestion des sites naturels fréquentés, modifiée par délibération du 10 juillet 2015, 22 mars 2016 et 6 septembre 2016.

Suite à la désignation de nouveaux représentants au Parc du Verdon par le Conseil départemental des Alpes de Haute Provence, il est proposé aux membres du comité syndical de désigner de nouveaux représentants du Conseil départemental des Alpes de Haute Provence au Conseil d'exploitation de la Régie (un titulaire et un suppléant).

M. Roger MASSE se porte candidat pour le siège de titulaire et **Mme Danièle URQUIZAR** se porte candidate pour le siège de suppléant.

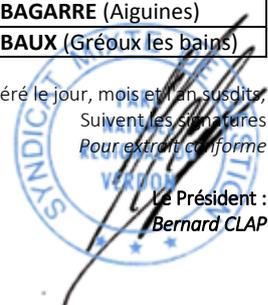
Les membres du comité syndical ont procédé à la désignation des membres du conseil d'exploitation de la régie d'aménagement et à la gestion des sites naturels fréquentés qui sera donc composée des membres suivants :

	Le Président du PNR Verdon	
	titulaires	suppléants
Conseil régional (2 titulaires et 2 suppléants) :	Eliane BARREILLE	Roselyne GIAI-GIANETTI
	Jean BACCI	Mireille BENEDETTI
Conseil départemental 04 (1 titulaire et 1 suppléant) :	Roger MASSE	Danièle URQUIZAR
Conseil départemental 83 (1 titulaire et 1 suppléant) :	Nathalie PEREZ-LEROUX	Louis REYNIER
Communes (6 titulaires et 6 suppléants) :	Antoine FAURE (Aups)	Patricia BRUN (Moustiers)
	Gilbert PELEGRIN (Esparron)	Jean-Paul GOLE (Castellane)
	Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier)	Gilles Perrier (Les Salles)
	Magali STURMA-CHAUVEAU (Rougon)	Armand FERRANDO (La Palud)
	Hervé CHATARD (La Verdière)	Jean-Pierre BAGARRE (Aiguines)
	Michèle BIZOT-GASTALDI (La Palud)	Jean-Pierre BAUX (Gréoux les bains)

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication ou notification
du

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président :
Bernard CLAP



L'an deux mille dix-huit, le vingt et un mars,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni au salon Mirabeau de la mairie de Riez à 13 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation gestion du grand cycle de l'eau

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
54	26 +	32
Total des voix : 94		

Etaient présents :22 représentants des communes (porteurs chacun de 2 voix) :

Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; **François TANZY** : Angles ; **Jean-Pierre CIOFI** : Aups ; **Johanna LOCATELLI** : Blieux ; **Jean-Paul GOLÉ** : Castellane ; **Alain BARALE** : Comps sur Artuby ; **Bernard BELLINI** : Châteauevieux ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Bernard PRAYAL** : La Garde ; **Armand FERRANDO** : La Palud sur Verdon ; **Jean-Paul ROUX** : Le Bourguet ; **Jean-Pierre HERRIOU** : Moissac-Bellevue ; **Dany DUBOIS** : Puimoisson ; **Claude ARNAUD** : Riez ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Eric RENOULT** : Sillans la cascade ; **Magali CHAUVEAU** : Rougon ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **André BAYEUX** : St Laurent du Verdon ; **Laurence DEPIEDS** : St Martin de Brômes ; **Bernard CLAP** : Trigance

2 représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

Danielle URQUIZAR et **Roger MASSE** : Conseil départemental des Alpes de Haute Provence

2 représentants du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 12 voix chacun) :

Eliane BARREILLE ; **Roselyne GIAI-GIANETTI**

Etaient représentés :5 représentants des communes (porteurs chacun de 2 voix) ont donné pouvoir :

Charles-Antoine MORDELET (Aiguines), à **Hervé PHILIBERT** ; **Noël GIRAUD** (Peyroules) à **Jean-Paul GOLE** ; **Annick BATESTI** (La Bastide) à **Paul CORBIER** ; **Michel OPPOSITE** (Régusse) à **Bernard CLAP** ; **Gilbert PELEGRIN** (Esparron de Verdon) à **Jacques ESPITALIER**

1 représentant de la Région (porteur de 12 voix) a donné pouvoir :

Jean BACCI à **Roselyne GIAI GIANETTI**

Date de convocation :
08/03/2018

Délibération n°
18_03_CS1_11

Bilan 2017 et programmation 2018 de la convention avec la Société du Canal de Provence

Le syndicat mixte de gestion du Parc du Verdon, gestionnaire du bassin versant du Verdon, porteur d'un SAGE et d'un Contrat rivière, a conclu en 2008 une convention de partenariat avec la SCP, pour la période 2008-2014, renouvelée pour la période 2014-2020.

Cette convention permet à la SCP d'apporter des moyens pour la gestion durable de l'eau du Verdon :

- moyens financiers (participation à l'autofinancement des stations d'épuration, à hauteur de 300 000 €/an, renégocié à 350 000 €/an en 2018),
- moyens humains (30 jours d'expertise)

Il s'agit de la mise en œuvre concrète du principe de solidarité aval – amont, dont les élus du bassin du Verdon ont souhaité, dans le cadre du SAGE, la poursuite et le développement.

La convention cadre de partenariat se traduit par un programme opérationnel triennal défini conjointement entre le syndicat mixte et la SCP. Ce programme est décliné chaque année par une programmation annuelle d'actions et une annexe financière.

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Comité Syndical :

- valident le bilan 2017 : 300 000€ dépensés sur 5 Stations d'épuration : Moustiers Sainte- Marie, Castellane (ZA), Allemagne, Vinon-sur-Verdon, Allos et 30 jours d'expertise utilisés sur le Etude de développement agricole de la vallée du Colostre
- valident l'inscription de 4 nouveaux projets : Stations d'épuration de Majastres, de Trigance (éco-hameau) et de Moissac Bellevue, Toilettes sèches à La Bastide
- valident le programme d'actions prévisionnel 2018
- valident l'inscription d'une clause d'affichage de de communication sur le partenariat, au même titre que pour les autres financeurs
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication ou notification
du

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,
Suivent les signatures
pour validation conforme

Le Président :
Bernard CLAP

